Quatre-vingt-deuxième année. — N° 171. Le Numéro : 10 francs. Jeudi 20 Juillet 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

FONCTION PUBLIQUE ET RÉFORME ADMINISTRATIVE

Arrêté du 18 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative (p. 7786).

Ministère de la justice.

Arrêtés des 12 et 17 juillet 1950 portant délégations de signature (p. 7786).

Ministère de l'intérieur.

Décret portant rattachement au territoire des communes limitrophes des communes de Tahure, le Mesnil-lès-Hurlus, Perthes-les-Hurlus, Ripont (canton de Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Menehould, département de la Marne), Moronvilliers et Nauroy (canton de Beine, arrondissement de Reims, même département) et portant changement du nom des communes de rattachement (rectificatif) (p. 7787).

Arrêté relatif à l'intérim des fonctions de préfet de la Seine (p. 7787).

Arrêtés portant promotions, réintégration, affectation, mutations et admissions à la retraite (sûreté nationale) (p. 7787).

Ministère de la défense nationale.

Arrêtés du 19 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégation de signature (p. 7787).

Arrêtés des 13 et 18 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) et du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) (p. 7788).

Arrêté du 23 juin 1950 portant remise de débet (p. 7788).

Décision portant désignation d'un avocat auprès du conseil d'Etat et de la cour de cassation (p. 7788).

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur (année 1950) (armée de terre, active) (rectificatifs) (p. 7788).

Listes des candidats des centres de Grenoble, Rouen, Bordeaux, Douai, Saint-Etienne, Tours, Besançon, Toulouse, Nancy, Clermont-Ferrand, Lille déclarés sous-admissibles et admissibles au concours d'admission à l'école polytechnique en 1950 (p. 7789).

Listes des candidats admissibles aux concours d'admission à l'école navale et à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens en 1950 devant subir les épreuves orales à Brest (p. 7789).

Liste d'admission à l'école supérieure de l'intendance (section métropolitaine) (p. 7789).

Liste des candidats admissibles à l'école navale devant subir les épreuves orales à Paris (rectificatif) (p. 7790).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 50-796 portant nouvelle répartition provisoire, par service et par chapitre, des crédits applicables aux dépenses de fonctionnement du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1950 (rectificatif) (p. 7790).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 50-850 du 19 juillet 1950 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (p. 7790).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 30 juin 1950 portant institution d'une régie de recettes auprès de la station œnologique et d'analyses agricoles de Montpellier (Hérault) (p. 7790).

Arrêté du 11 juillet 1950 fixant la date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des personnels de certains cadres en service dans les départements d'outre-mer et relevant du ministère de l'agriculture (p. 7791).

Arrêté relatif à la fixation des éléments constitutifs du calcul des frais de production du lait (rectificatif) (p. 7791).

Arrêté portant nomination des membres de la commission régionale agricole de conciliation de la région de Montpellier (rectificatif) (p. 7791).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement et admissions à la retraite (administration centrale et eaux et forêts) (p. 7791).

Circulaire n° 159 du 23 juin 1950 relative à la réglementation des enduits et vernis pour récipients (p. 7791).

Ministère de la France d'outre-mer.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (rectificatif) (p. 7792).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décrets du 18 juillet 1950 portant délégations de signature (p. 7792).

Arrêté du 23 juin 1950 portant suppression de la taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés dans la commune de Trévoux (Ain) (p. 7793).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 12 juillet 1950 fixant la liste des centres de sélection psychotechnique concernant l'aide aux aveugles et grands infirmes (p. 7793).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 7794).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 7797).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 19 juillet 1950 (p. 7798).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 7799).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances (p. 7799).

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément d'un représentant responsable (p. 7799).

Annonces (p. 7800).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 85 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 19 juillet 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 5581).

Prix : 5 F

N° 57 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 19 juillet 1950. — Questions écrites (p. 2007).

Prix : 5 F

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

Cabinet du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés:

Directeur du cabinet.

M. Pierre Chambon, ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé de l'Université.

Chef de cabinet.

M. André Marchais, administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques.

Chef adjoint de cabinet.

M. Jean Mélayer, chargé de mission au ministère des finances et des affaires économiques (services parlementaires).

Conseiller technique.

M. Jean Genest, commissaire du Gouvernement aux dommages de guerre.

Chargés de mission.

M. Edouard Baron, chef de section principal des postes, télégraphes et téléphones.

M. Jean Bouvy, ingénieur à la direction des bases aériennes.

Attachés.

M. Alfred Largois, chef de service du Trésor.

M. Robert Courtat, secrétaire d'administration au ministère des finances et des affaires économiques.

Fait à Paris, le 18 juillet 1950.

PIERRE MÉTAYER.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Délégations de signature.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente est donnée à M. Gérard Freche, directeur du personnel et de la comptabilité, à l'effet de signer au nom du garde des sceaux, ministre de la justice, toutes ordonnances de payement, virement et délégation, ainsi que tous actes individuels ou réglementaires concernant les services relevant de son autorité en matière de comptabilité et de pension, à l'exception des décrets.

Fait à Paris, le 12 juillet 1950.

RENÉ MAYER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret en date du 11 décembre 1945 nommant M. Costa directeur de l'éducation surveillée,

Arrête:

Article unique. — M. Jean-Louis Costa, directeur de l'éducation surveillée, a délégation permanente de signature:

1° Pour la délivrance des ordonnances de payement, de délégation et de virement des comptes, émises sur les crédits du ministère de la justice, pour ce qui concerne les services de l'éducation surveillée;

2° Pour l'approbation des adjudications, des soumissions, des marchés de gré à gré et des devis portant approbation de travaux et, en général, pour toutes pièces portant engagement de dépenses pour les services de l'éducation surveillée.

Fait à Paris, le 17 juillet 1950.

RENÉ MAYER.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret portant rattachement au territoire des communes limitrophes des communes de Tahure, le Mesnil-lès-Hurlus, Perthes-lès-Hurlus, Ripont (canton de Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Menehould, département de la Marne), Moronvilliers et Nauroy (canton de Beine, arrondissement de Reims, même département) et portant changement du nom des communes de rattachement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 juin 1950 au sommaire et page 6366, 1re colonne, titre et texte, au lieu de: « arrondissement de Châlons-sur-Marne », lire: « arrondissement de Sainte-Menehould ».

Intérim des fonctions de préfet de la Seine.

Le ministre de l'intérieur

Arrête:

Art. 1er. — M. Hutin (Georges), secrétaire général de la préfecture de la Seine, est chargé de l'intérim des fonctions de préfet de la Seine.

Art. 2. — Le directeur du personnel et des affaires politiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Sûreté nationale.

COMMANDANT DE GROUPE

Par arrêté en date du 22 juin 1950, M. Assie (Charles), commandant de groupement des C. R. S. de 2e classe, est muté, dans l'intérêt du service, au groupement des C. R. S. de Metz.

COMMANDANTS

Par arrêté en date du 22 juin 1950, M. Capelle (Félix), commandant principal de C. R. S. de 2e classe, est muté, dans l'intérêt du service, au commandement par intérim du groupement des C. R. S. de Lille.

Par arrêtés en date du 29 juin 1950:

M. Bonnet (Maurice), commandant principal de gardiens de la paix de 1re classe, est muté, dans l'intérêt du service, au corps urbain de Versailles.

M. Barbier (Henri), commandant de gardiens de la paix de 3e classe, actuellement détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, est réintégré dans les cadres de la sûreté nationale et affecté en qualité de commandant de C. R. S. de 3e classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 41.

OFFICIERS

Par arrêté en date du 30 mai 1950, M. Suhard (Louis), officier de paix de 1re classe au corps urbain de Tours, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté en date du 1er juin 1950, M. Hure (Maurice), officier de paix principal de 2e classe, est muté, dans l'intérêt du service, au corps urbain de Versailles.

Par arrêté en date du 12 juin 1950, M. Kohl (Jean), officier de paix de 1re classe, est muté, dans l'intérêt du service, au corps urbain d'Amiens.

Par arrêté en date du 27 juin 1950, sont promus sur place officier principal de C. R. S. de 2e classe les officiers de C. R. S. de 1re classe dont les noms suivent:

M. Bouquet (Louis), à la compagnie républicaine de sécurité n° 103.

M. Ginollin (Constant), à la direction générale de la sûreté nationale (état-major des C. R. S.).

M. Besancenot (Michel), à la compagnie républicaine de sécurité n° 83

M. Venot (Claude), au groupement des C. R. S. de Marseille.

M. Maurat (Ernest), à la Martinique.

M. Vaquer (Sébastien), à la compagnie républicaine de sécurité n° 163.

M. Dorsemaine (Jean-Marie), à la compagnie républicaine de sécurité n° 1.

M. Robert (Jean), à la compagnie républicaine de sécurité n° 117.

Par arrêté en date du 29 juin 1950, M. Cantat (Antoine), officier de paix de 1re classe au corps urbain de Vichy, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Cabinet du ministre.

Le ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique, en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de la défense nationale:

Directeur du cabinet.

M. François Coltaveri, préfet hors cadres.

Chef de cabinet.

M. Marcel Blanchard, sous-préfet.

Chefs adjoints de cabinet.

M. Raymond Reuter.

M. Louis Vaye (relations avec l'Assemblée nationale), administrateur civil au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Attaché de cabinet.

M. Robert Cazabat, administrateur civil des postes, télégraphes et téléphones (relations avec le Conseil de la République).

Chef du secrétariat particulier.

M. Jacques Mazel, sous-préfet.

Conseillers techniques.

M. Jean Besombes, rédacteur en chef aux émissions parlées de la radiodiffusion française.

M. Guillaume Le Bigot, contrôleur de 1re classe d'administration de la marine.

Chargée de mission.

Mme Germaine Picard-Moch.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1950.

JULES MOCH.

Délégation de signature.

Le ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1950 portant nomination au cabinet du ministre de la défense nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Collaveri, directeur du cabinet du ministre de la défense nationale, pour signer, au nom du ministre, tous actes, arrêtés et décisions à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1950.

JULES MOCH.

Cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine):

Chef de cabinet.

M. José Bellec.

Chef adjoint.

M. Paul Parant.

Attaché.

M. Fernand Chaussebourg.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 13 juillet 1950, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 1950.

ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés:

Directeur de cabinet.

M. Matteo Connet, préfet hors classe, hors cadres.

Conseiller technique.

M. Bernard Jouvin, auditeur au conseil d'Etat.

Chef de cabinet.

M. Yves Barton, administrateur civil au secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Chefs adjoints.

M. Benoit Barret.

M. Maurice Berthaume, ingénieur.

Chef du secrétariat particulier.

M. Armand Berthet.

Attachés de cabinet.

M. Guy Dourlet, attaché parlementaire (Assemblée nationale).

M. Charles Patoz, attaché parlementaire (Conseil de la République et Assemblée de l'Union française).

M. Claude Panier.

Chargé de mission.

M. Bernard Curtil.

Art. 2. — Est nommé:

Chef de l'état-major particulier.

M. le colonel Saubestre (Vincent-Georges).

Art. 3. — Le présent arrêté, qui aura effet du 12 juillet 1950, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1950.

ANDRÉ MAROSELLI.

Remise de débet.

Par arrêté en date du 23 juin 1950 et sous réserve d'un versement préalable d'une somme de 6.500 F, il est fait remise gracieuse à M. Colombain (Jules), résidant à la Londe-les-Maures (Var), de la somme de 43.500 F dont il est débiteur envers le Trésor, au titre d'un trop-perçu de délégation de solde.

Désignation d'un avocat auprès du conseil d'Etat et de la cour de cassation.

Par décision en date du 10 juillet 1950, Me René Compain, avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, est chargé de la défense, devant ces hautes juridictions, des intérêts du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), en remplacement de Me Paul Regray, démissionnaire.

Tableau de concours pour la Légion d'honneur.

Rectificatifs aux tableaux de concours pour la Légion d'honneur insérés au *Journal officiel* du 24 juin 1950, pages 6701 et suivantes:

ANNÉE 1950

ARMÉE ACTIVE

POUR OFFICIER

TROUPES COLONIALES

Service de santé.

MÉDECINS

Page 6705:

Au lieu de: « 11 Pieraggi (Albert-Louis), médecin lieutenant-colonel », lire: « 11 Pieraggi (Albert-Louis), médecin colonel ».

2° MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES

Infanterie.

Au lieu de: « 13 Guidou (André-Alphonse-Alexandre), chef de bataillon », lire: « 13 Guidou (André-Alphonse-Alexandre), lieutenant-colonel »; au lieu de: « 18 Bonnichon (Henri), chef de bataillon », lire: « 18 Bonnichon (Henri), lieutenant-colonel ».

Cadre des adjoints de chancellerie.

Page 6705:

Au lieu de: « 3 Bedel (Adolphe-Ludovic-Alex), commandant », lire: « 3 Bedel (Adolphe-Ludovic-Alexandre), commandant ».

Génie.

Au lieu de: « 1 Genon (Gaston-Adolphe), colonel », lire: « 1 Genon (Gaston-Georges), colonel ».

POUR CHEVALIER

Infanterie.

Page 6707, au lieu de: « 107 De L'Etoile (Guy-Marie-Joseph), chef de bataillon », lire: « 107 De L'Estoile (Guy-Marie-Joseph), chef de bataillon ».

Artillerie.

Pages 6707 et 6708, au lieu de: « 21 Tourret (Maxime-Jean-Joseph-Célestin), chef d'escadron », lire: « 21 Tourret (Maxime-Jean-Joseph-Vital-Célestin), chef d'escadron »; au lieu de: « 66 Le Masurier (Robert-Alexandre-Eugène), chef d'escadron », lire: « 66 Le Masurier (Robert-Alexandre), chef d'escadron »; au lieu de: « 178 Lysensoome (André-Auguste-Benjamin), chef d'escadron », lire: « 178 Lysensoone (André-Auguste-Benjamin), chef d'escadron ».

Transmissions.

Page 6708, au lieu de: « 21 Angot (André-Marie-Raoul-Charles), lieutenant-colonel », lire: « 21 Angot (André-Marie-Raoul-Charles), colonel ».

Aumônerie militaire.

Page 6708, au lieu de: « 3 Badre (Jean-Marie-Clément), aumônier capitaine », lire: « 3 Badre (Jean-Marie-Clément), aumônier militaire titulaire ».

Services des matériels.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Page 6709, au lieu de: « 31 Bellet (Paul-Marius), commandant », lire: « 31 Bellet (Paul-Marius-Antoine-Fulcran), commandant ».

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Page 6710:

Au lieu de: « 53 Malgras (Jean-André-Hilaire), capitaine », lire: « 53 Malgras (Jean-André-Hilaire), chef de bataillon »; au lieu de: « 56 Jouanno (Paul-Augustin), capitaine », lire: « 56 Jouanno (Paul-Augustin), chef de bataillon »; au lieu de: « 85 Seulat (Raymond-Georges), capitaine », lire: « 85 Seurat (Raymond-Georges), capitaine ».

Artillerie.

Rayer: « 20 Demange (Gaston-Jean-Marie), chef d'escadron ». (Déjà chevalier par décret du 12 janvier 1949.)

Chancellerie.

Page 6710, au lieu de: « 5 Trousselard (Georges), lieutenant », lire: « 5 Trousselard (Georges-Albert), lieutenant ».

Service de santé.

MÉDECINS

Page 6711:

Au lieu de: « 44 Touzin (Marie-Albert), médecin commandant », lire: « 44 Touzin (Marie-Robert), médecin commandant ».

Rayer: « 51 Amiot (René), médecin lieutenant ».

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Après: « 3 Rierny (Thomas), capitaine d'administration », ajouter: « 4 Amiot (René-Léon), lieutenant d'administration ».

SOUS-OFFICIERS

Au lieu de: « 1 Berthet (Maurice-Léon-Roger), adjudant-chef », lire: « 1 Berthet (Maurice-Léonce-Roger), adjudant-chef ».

2° MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES

Arme blindée et cavalerie.

Page 6711:

Au lieu de: « 7 Sablon du Corail (Marie-Henri-Jean), chef d'escadron », lire: « 7 Sablon du Corail (Marie-Henri-Jean), lieutenant-colonel ».

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au lieu de: « 12 Morant (Lucien-Vercingétorix), sous-lieutenant », lire: « 12 Morant (Lucien-Vercingétorix), lieutenant »; au lieu de: « 12 Le Godes (Lucien-Benoit), lieutenant », lire: « 13 Legodec (Lucien-Benoit), lieutenant ».

Génie.

Page 6711, rayer: « 12 Chare de Lavalette (Louis-Vincent), chef de bataillon ». (Déjà chevalier par décret du 6 février 1950.)

Service de santé des armées.

SOUS-OFFICIERS

Page 6714, au lieu de: « 1 Biacamaria (Joseph), adjudant-chef », lire: « 1 Biancamaria (Joseph), adjudant-chef »

Listes des candidats des centres de Grenoble, Rouen, Bordeaux, Douai, Saint-Etienne, Tours, Besançon, Toulouse, Nancy, Clermont-Ferrand, Lille, déclarés sous-admissibles et admissibles au concours d'admission à l'école polytechnique en 1950.

Sont déclarés sous-admissibles pour avoir obtenu aux six compositions écrites comptant pour la sous-admissibilité, un total de points égal ou supérieur à 290:

MM.

Alba (Paul), Artigues (Paul).

Barras (Claude), Baudrillard (Fernand), Bellon (Georges), Bezes (Michel), Billiau (Jean-Paul), Blanc (André), Blanquart (Paul), Bœuf (Roger), Bonn (Gilbert), Bonnet (Jacques), Bourgeois (Bernard), Bourin (Marc), Brun (Claude), Brunelle (Jean).

Caillaud (André), Capel (Jacques), Caste (Georges), Cavillon (Philippe), Cazaban (Henri), Cocu (Jean), Couderc (Jean).

Dalboussière (Georges), Defives (Daniel), Defossez (Pierre), Delayre (Roger), Deschryver (André), Desseine (Jean), Doulat (Jacques), Durollet (Alain).

Esclangon (Pierre).

Fosse (Robert).

Genot (Bernard), Gilles (André).

Henry (Jean).

Jolly (Michel), Julien (Paul).

Lacroix (Yves), Laherrère (Jean), Lambert (Francis), Laporte (Jean).

Macquet (Pierre), Marlin (Yves), Massalsky (Daniel), Menage (Jean), Monpelit (Michel), Moranville (Claude).

Ouvry (Jean).

Prunier (Michel).

Rabeyroux (Michel), Rigaut (Pierre), Robichez (Bernard), Rousset (André).

Sarrot-Reynauld de Cresseneuil (Paul), Soubeyrand (Roger).

Tachon (Olivier), Talmont (Xavier), Thuillier (Jean-Marie), Tretiakoff (Oleg).

Vanroyen (Robert), Vasseur (Charles), Vasseur (Robert), Vermersch (Marc), Vinot (Jean), Volatier (Antoine).

Ces candidats devront répondre à l'appel de la 6e série d'admissibilité qui sera fait le samedi 22 juillet 1950, à sept heures, à l'école polytechnique, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Sont déclarés admissibles pour avoir obtenu, aux six compositions écrites comptant pour la sous-admissibilité, un total de points égal ou supérieur à 405:

MM. Benoit à La Guillaume (Claude), Brignon (Charles), Carpentier (Michel), Dubarry (Bernard), Noël (Robert).

Ces candidats devront répondre à l'appel de la 6e série d'admissibilité qui sera fait le samedi 29 juillet 1950, à sept heures, à l'école polytechnique, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Les cartes d'admissibilité de ces candidats seront délivrées à la direction des études de l'école polytechnique, 17, rue Descartes, le vendredi 28 juillet 1950, à seize heures.

Candidats déclarés admissibles dans un des concours antérieurs:

MM. de Faget de Casteljau (Paul), Renault (Jacques), Suchard (Jean), Thuillier (André).

Ces candidats devront répondre à l'appel qui sera fait à l'école polytechnique, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, le samedi 29 juillet 1950, à sept heures.

Listes des candidats admissibles aux concours d'admission à l'école navale et à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens en 1950 devant subir les épreuves orales à Brest.

Les épreuves orales du concours d'admission à l'école navale pour le centre de Brest commenceront le mercredi 9 août 1950.

Les candidats dont les noms suivent devront se présenter à la préfecture maritime de Brest le 9 août 1950, à huit heures:

MM.

Euzen (J.), anglais-allemand.
Granier (H.-J.-M.), anglais-allemand.
De La Forest Divonne (P.-M.-G.-H.), anglais.
Laine (R.-G.-E.-A.), anglais-espagnol.
Lemeni (A.-E.-P.), anglais-espagnol.
Le Mintier de La Motte Basse (A.-E.-J.-M.), anglais.
Mahe (P.-G.-J.), anglais.
Pichevin (B.-J.-R.), anglais.
Beulier (R.-Y.), anglais.
Couespel du Mesnil (J.), anglais-italien.
Derex (Y.-G.-H.), anglais-allemand.
Dyevre (A.), anglais.

Les épreuves orales du concours d'admission à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens pour le centre de Brest commenceront le vendredi 4 août 1950.

Les candidats dont les noms suivent devront se présenter à la préfecture maritime de Brest, le 4 août 1950, à huit heures.

MM.

Floch (R.-F.).
Gaudin (H.-M.), anglais.
Kerriou (R.), anglais.
Lamy (J.-A.-P.), anglais.
Marion (C.-M.).
Rouis (J.-J.-V.), anglais.
Salmon (P.-M.-M.-J.), anglais.
Sene (G.-Y.-M.), anglais.
Abiven (M.), anglais.
Beyer (B.-M.-L.), anglais.
Cloarec (M.-A.), anglais.
Derrien (R.-L.-M.), anglais.
Diverres (P.-J.), anglais.

Liste, par ordre de mérite, d'admission à l'école supérieure de l'intendance (section métropolitaine).

A la suite du concours ouvert par la circulaire n° 53-1/Inf. du 10 janvier 1950 (*B. O.*, p. t., p. 10), ont été déclarés admis à l'école supérieure de l'intendance (section métropolitaine) les officiers dont les noms suivent:

MM.

Veysse (René), capitaine, de l'état-major de la 5e région militaire.

Portet (Gilbert), capitaine, de la compagnie administrative régionale n° 1 (1re région militaire).

Clément (Gérard), capitaine, du groupe de transport n° 501 (1re région militaire).

Portet (Louis), capitaine, de la compagnie administrative n° 1 (1re région militaire).

Beguinet (Pierre), capitaine d'administration, de la direction centrale de l'intendance, à Paris.

Harlin (Raymond), capitaine, du tribunal militaire permanent de Paris (1re région militaire).

Verluca (Henri), capitaine, du service de l'entraînement préparatoire et des réserves à Chambéry (8e région militaire).

Berthier (Adrien), capitaine d'administration, de la direction de l'intendance en Allemagne.

Naudin (Octave), capitaine d'administration, de la direction de l'intendance des troupes du Maroc à Rabat.

Honocker (Alfred), capitaine, du cour pratique de tir antiaérien à Nimes (9e région militaire).

Vincensini (Tony), capitaine, du comité militaire des surplus alliés (1re région militaire).

Vuillamie (Jean), capitaine, de l'état-major du commandement supérieur des troupes d'occupation en Allemagne.

Delage (Louis), capitaine d'administration, du service central de l'habillement à Paris.

Lombard (Pierre), capitaine, de la base militaire de Marseille (9e région militaire).

L'entrée à l'école supérieure de l'intendance est fixée, pour tous les officiers admis, au 3 octobre 1950.

Les officiers intéressés se présenteront au directeur de l'école (Ecole militaire, 1, place Joffre, à Paris (7e) ledit jour, à neuf heures. Ils devront être porteurs de leur livret matricule, de leur livret de solde et d'un certificat de cessation de payement.

Leur dossier du personnel devra être adressé directement au directeur de l'école supérieure de l'intendance par leur chef de corps ou de service pour le 25 septembre 1950 au plus tard.

Concours d'admission à l'école navale en 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 juillet 1950: page 7531, 1re colonne, 5e Devront se présenter le jeudi 3 août 1950, à huit heures, les candidats dont les noms suivent, au lieu de: « Besset (J.-M.), anglais-allemand », lire: « Besset (J.-M.), anglais-espagnol ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 50-850 du 19 juillet 1950 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance du 20 novembre 1944 portant réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale;

Vu le décret du 27 janvier 1948 portant réorganisation de la direction de l'enseignement technique à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports connaît de toutes les questions relatives à l'enseignement technique, à l'apprentissage, à l'éducation populaire, à l'éducation physique et aux sports.

Art. 2. — La direction de l'enseignement technique et la direction générale de la jeunesse et des sports au ministère de l'éducation nationale, ainsi que l'ensemble des services extérieurs et établissements attachés à ces directions sont mis à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports.

Ces services continueront à dépendre, au point de vue administratif et financier, du ministère de l'éducation nationale.

Art. 3. — M. Morice, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, contresigne, avec le ministre de l'éducation nationale, les décrets relatifs aux attributions ci-dessus définies.

Il reçoit délégation générale du ministre de l'éducation nationale pour signer, dans le cadre de ses attributions, tous autres actes, arrêtés, décisions, instructions et circulaires et toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation.

Il peut déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

PIERRE-OLIVIER LAPIE.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 50-796 portant nouvelle répartition provisoire, par service et par chapitre, des crédits applicables aux dépenses de fonctionnement du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 juillet 1950, page 7079, colonne de droite:

Prestations familiales agricoles.

Charges sociales.

Au lieu de:

4000 Prestations familiales des salariés agricoles..... 24.939.222

Lire:

4000 Prestations familiales des salariés agricoles.... 24.939.222.000

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Institution d'une régie de recettes auprès de la station œnologique et d'analyses agricoles de Montpellier (Hérault).

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté du 27 décembre 1946 fixant le tarif des prestations effectuées pour le compte des particuliers par les laboratoires du service de la répression des fraudes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès de la station œnologique et d'analyses agricoles de Montpellier (Hérault), une régie de recettes destinée à permettre l'encaissement des sommes dues par les particuliers pour les analyses effectuées sur leur demande, par l'établissement susvisé.

Art. 2. — Les versements sont effectués soit en numéraire, soit par voie de virement ou de versement au crédit du compte courant postal que le régisseur est tenu de faire ouvrir, ou par voie de remise de chèques ou ordres de virement établis à l'ordre du Trésor, les chèques étant barrés au nom de la Banque de France.

Le régisseur délivre, pour tous les encaissements qu'il effectue des quittances extraites d'un registre à souches numérotées, qui lui est remis par le trésorier-payeur général de l'Hérault.

Art. 3. — Le régisseur est tenu, dès que la totalité des recettes atteint la somme de cinquante mille francs, et, quel qu'en soit le montant, le 25 de chaque mois et en fin d'année le 31 décembre, de verser à la caisse du trésorier-payeur général de l'Hérault les recettes en numéraire encaissées par ses soins et de virer au crédit du compte courant postal de ce comptable supérieur, les sommes encaissées par l'intermédiaire de son compte courant postal.

Lorsque les règlements ont été effectués par chèques ou par ordres de virement, ces effets sont transmis au comptable supérieur par le régisseur au plus tard, le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés à l'ordre dudit comptable supérieur.

Le trésorier-payeur général porte le montant des versements en numéraire, des virements postaux et des chèques ou ordres de virement, au crédit d'un compte d'attente.

Les virements postaux et les dépôts de chèques ou ordres de virement font l'objet d'un bordereau de versement au Trésor.

Art. 4. — Le régisseur arrête mensuellement ses écritures et procède avec le trésorier-payeur général de l'Hérault à la vérification des opérations effectuées au cours du mois. Il établit dans ce but un relevé faisant ressortir par catégorie les recettes encaissées par ses soins.

Au vu de ce relevé et après accord sur le montant des recettes effectuées, le trésorier-payeur général de l'Hérault débite le compte d'attente visé à l'article 3 et constate une recette au compte « produits divers », ligne: « Produits des analyses et travaux scientifiques du service de la répression des fraudes ».

Le montant des recettes du mois fait l'objet d'un titre de perception établi par le ministre de l'agriculture, ou son délégué.

Art. 5. — Le régisseur de recettes est nommé par arrêté du ministre de l'agriculture sur proposition de l'inspecteur général chef du service de la répression des fraudes. Il est soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et du trésorier-payeur général de l'Hérault.

Il perçoit une indemnité de responsabilité de 1.200 F par an et est astreint à un cautionnement de 10.000 F.

Ce cautionnement peut être réalisé en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie résultant d'une affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 6. — L'inspecteur général chef du service de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
JEAN EBERHARD.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des personnels de certains cadres en service dans les départements d'outre-mer et relevant du ministère de l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et notamment les articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'institution des commissions administratives paritaires et des comités techniques paritaires, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948;

Vu l'arrêté du 19 juin 1950 portant institution de commissions administratives paritaires locales pour les personnels de certains cadres en service dans les départements d'outre-mer et relevant du ministère de l'agriculture;

Sur la proposition du chef de service de l'administration générale et du personnel,

Arrête :

Art. 1er. — Pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires locales susvisées, la date du scrutin est fixée au jeudi 5 octobre 1950. Le scrutin sera ouvert et clos aux heures réglementaires d'ouverture et de fermeture des bureaux et aura lieu sans interruption.

Art. 2. — Le chef de service de l'administration générale et du personnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
JEAN EBERHARD.

Fixation des éléments constitutifs du calcul des frais de production du lait.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juillet 1950: page 7653, 1re colonne, article unique, 2e ligne, au lieu de: « l'arrêté n° 19 175 », lire: « l'arrêté n° 19 715 ».

Nomination des membres de la commission régionale agricole de conciliation de la région de Montpellier.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juillet 1950: page 7624, 2e colonne, 53e ligne, au lieu de: « M. Seine (Yves) », lire: « M. Sene (Yves) ».

Administration centrale.

Par arrêté en date du 7 juillet 1950, les huissiers de direction dont les noms suivent sont maintenus pour l'année 1950 au tableau d'avancement pour le grade d'huissier de cabinet:

MM. Miné, Schoos, Salagnac.

Par le même arrêté les gardiens de bureau dont les noms suivent sont maintenus pour l'année 1950 au tableau d'avancement pour le grade d'huissier de direction:

MM. Susini, Paoli, Rousselot, Poli.

Eaux et forêts.

Par arrêté, en date du 30 mai 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, au titre de l'invalidité à compter du 1er juin 1950, M. Paul (Henri-René), garde domanial des eaux et forêts en disponibilité.

Par arrêté en date du 15 juin 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, au titre de l'invalidité, à compter du 1er août 1950, M. Tachot (Louis-François), garde domanial des eaux et forêts à Arc-et-Senans (Doubs).

Par arrêté en date du 15 juin 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, d'office par limite d'âge, à compter du 24 juin 1950, M. Ponset (Jules-Marie-Fernand), garde domanial des eaux et forêts à Echallon (Ain).

Par arrêté en date du 17 juin 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, d'office par limite d'âge, à compter du 11 juillet 1950, M. Giraud (Marius-Félix-Aimé), garde domanial des eaux et forêts à Sérignan (Vaucluse).

Par arrêté en date du 17 juin 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 1er août 1950, M. André (Georges-Joseph), garde domanial des eaux et forêts à Taintrux (Vosges), maison forestière communale de Cevry.

Par arrêté en date du 25 juin 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, au titre de l'invalidité, à compter du 1er août 1950, M. Martin (Georges-Charles-René), garde domanial des eaux et forêts à Bouxières-aux-Bois (Vosges).

Par arrêtés en date du 1er juillet 1950, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, au titre de l'invalidité, à compter du 1er août 1950:

M. Blanc (Benoît-Antonin-Michel), brigadier des eaux et forêts à Epierre (Savoie).

M. Baechlel (Charles-Théophile), garde domanial des eaux et forêts à Montsapey (Savoie).

Par arrêté en date du 1er juillet 1950, a été réintégré dans les cadres de l'administration des eaux et forêts et admis à faire valoir ses droits à la retraite, d'office par limite d'âge, à compter du 2 août 1950, M. Daures (Henri-Louis-Pierre), garde domanial des eaux et forêts détaché auprès de la préfecture de la Seine (service des parcs et jardins de la ville de Paris).

Par arrêté en date du 23 juin 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 1er août 1950, M. Le Coz (Jean-Marie-Corentin), adjoint forestier à Quimper (Finistère).

Circulaire n° 159 du 23 juin 1950 relative à la réglementation des enduits et vernis pour récipients.

Le ministre de l'agriculture à Messieurs les inspecteurs principaux, inspecteurs et agents du service de la répression des fraudes; à Messieurs les directeurs des laboratoires et laboratoires agréés.

Le développement pris par l'industrie des matières plastiques nécessite l'établissement d'un texte complétant sur cette question, l'arrêté du 28 juin 1912.

En attendant la publication de ce nouveau texte, une tolérance d'emploi est accordée aux vernis et matières plastiques qui répondent simultanément aux trois conditions suivantes approuvées par le conseil supérieur d'hygiène publique de France dans sa séance du 16 janvier 1950:

1° Les matériaux placés au contact de matières alimentaires ne doivent céder à celles-ci aucune trace de leurs constituants qui ne se trouvent pas normalement dans les aliments ni aucune proportion d'un élément normal susceptible d'entraîner un dépassement de la teneur que l'on trouve habituellement dans les produits livrés à la consommation.

2° Sont seules autorisées comme composants des vernis destinés au revêtement intérieur des boîtes de conserves alimentaires et comme composants des matières plastiques servant à l'emballage des aliments, les substances ci-après:

a) Résines naturelles ou synthétiques et hauts polymères insolubles et inactifs à l'égard des matières alimentaires;

b) Solvants de point d'ébullition inférieur à 150° C, ainsi que white spirit et essence de térébenthine sous réserve que ces solvants soient totalement éliminés dans le produit fini;

c) Plastifiants: huile de paraffine, huile de ricin, glycérine, diéthylèneglycol, triéthylèneglycol, propylèneglycol, stéarates et ricinoléates d'éthyle, de butyle, d'amyle et de métaux non toxiques (comme le calcium);

d) Durcissants: hexaméthylènetétramine;

e) Antioxidants et stabilisants: résinates de cobalt et de manganèse;

f) Pigments: colorants autorisés par l'arrêté du 28 juin 1912;

g) Améliorants ou charges: talc, mica, oxyde de titane, farine de bois, kieselguhr et autres corps inertes.

L'oxyde de zinc sera autorisé uniquement pour la préparation de vernis anti-soufre.

3° Les vernis et matières plastiques doivent satisfaire aux épreuves ci-après:

Essais de corrosion aux acides, aux alcalins, aux corps gras, à l'hydrogène sulfuré;

Essai de vieillissement de conserves alimentaires, de poisson à l'huile, jus de tomates, légumes et viandes salées.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet:
JEAN EHRHARD.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Rectificatif au tour de service outre-mer paru au *Journal officiel* du 16 juillet 1950 (p. 7691):

Travaux publics, mines, techniques industrielles.

Groupe des ingénieurs de 1re, 2e, 3e et 4e classe et ingénieurs adjoints 1re et 2e classe.

Au lieu de:

Pour servir au Cameroun.

« M. Suchet (Charles) »,

Lire:

Pour servir en Afrique occidentale française.

« M. Suchet (Charles) ».

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e, 4e classe et ingénieurs adjoints stagiaires.

Au lieu de:

Pour servir au Cameroun.

« M. Reinflet (Claude) »,

Lire:

Pour servir en Afrique équatoriale française.

« M. Reinflet (Claude) ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 18 juillet 1950 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à MM. Piérard (André) et Decelle (André), conseillers techniques, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire an VII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants, ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 18 juillet 1950 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 47-223 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par le décret n° 47-1068 du 12 juin 1947 et par le décret n° 49-357 du 16 mars 1949;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1950 portant délégation de signature,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Salaün (Yves), inspecteur général, chargé des fonctions de chef du service de l'inspection générale, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite de ses attributions et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire de principe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Salaün (Yves), cette délégation est étendue à M. Dinet (Philippe), chargé des fonctions d'inspecteur général.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Hollier (Roger), sous-directeur, chef du service du logement, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite de ses attributions et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hollier (Roger), sous-directeur, chef du service du logement, délégation est donnée à M. Joire (Jean), chef de bureau, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du chef du service du logement et à l'exclusion des arrêtés, tous actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Hauswirth (Jean), chef du service central du budget et de la documentation, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite de ses attributions, et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions, ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe et notamment ceux relatifs à la liquidation du service des constructions provisoires, ainsi que les conventions de revision amiable et les décisions de non réduction établies au titre de l'article 105 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946, relatif à la revision des marchés, lorsque le montant du marché à reviser est inférieur à 75 millions de francs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hauswirth (Jean), chef du service central du budget et de la documentation, délégation est donnée à:

M. Sabatier (Henri), inspecteur chargé de la sous-direction de la documentation et de l'information, à l'effet de signer au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du chef du service central du budget et de la documentation, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe relatifs aux questions de documentation et d'information.

M. Grégoire (Louis), inspecteur adjoint de la reconstruction, chargé de la sous-direction du budget et du contrôle, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du chef du service central du budget et de la documentation, tous actes, arrêtés ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe, et notamment ceux relatifs à la liquidation du service des constructions provisoires, ainsi que les conventions de revision amiable et les décisions de non réduction, établies au titre de l'article 105 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946, relatif à la revision des marchés, lorsque le montant du marché à reviser est inférieur à 75 millions de francs.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Prothin (André), directeur général de l'aménagement du territoire, délégation est donnée à:

M. Randet (Pierre), chef du service du plan d'aménagement national et des plans d'urbanisme;

M. Thiebaut (Pierre), chef du service des affaires foncières et de l'habitat;

M. Gibel (Pierre), chef du service de l'aménagement de la région parisienne,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du directeur général de l'aménagement du territoire, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lehuerou-Kerisel (Jean), directeur de la construction, délégation est donnée à:

1° M. Gosselin (Marcel), contrôleur général;

M. Parinet (Louis-Pierre), ingénieur en chef,

à l'effet de signer au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du directeur de la construction, tous arrêtés, actes ou décisions, ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe;

2° M. Bouret (Jean), ingénieur principal, chargé de la sous-direction des habitations à bon marché, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du directeur de la construction, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe relatifs aux organismes d'habitations à bon marché;

3° M. Charlet (Pierre), sous-directeur des groupements de reconstruction, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du directeur de la construction, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe, relatifs aux associations syndicales et sociétés coopératives de reconstruction et à leurs unions.

Art. 6. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cadet (Roland), directeur des dommages de guerre, délégation est donnée à:

M. Benet (Gabriel), contrôleur général, adjoint au directeur des dommages de guerre;

M. Moyse (Lucien), contrôleur général, chef du service des évaluations;

M. Morin (Jacques), agent contractuel hors catégorie, chef du service de la priorité nationale,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du directeur des dommages de guerre, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vallat (André), directeur de l'administration générale, délégation est donnée à M. Connet (Maurice), sous-directeur du personnel, à l'effet de, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, signer:

a) Les arrêtés de nomination, de promotion et de mutation des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme ci-après désignés:

Pour l'administration centrale: titulaires jusqu'au grade de vérificateur inclus, temporaires jusqu'au grade de vérificateur comptable inclus, techniciens temporaires: agent, agent principal, dessinateur, vérificateur technique, reviseur, ingénieur, architecte de 3e classe, contractuels de 3e catégorie;

Pour les services extérieurs: titulaires jusqu'au grade de vérificateur inclus, temporaires jusqu'au grade de vérificateur comptable inclus, techniciens temporaires: agent, agent principal, dessinateur, vérificateur technique, reviseur, ingénieur, architecte de 3e classe, contractuels de 2e et 3e catégorie;

b) Les décisions relatives aux congés de maladie;

c) Les cartes d'identité des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

d) Toutes décisions autorisant le règlement, jusqu'à concurrence de 100.000 F, des dépenses résultant de la réparation des accidents survenus dans l'exercice des fonctions ou à l'occasion des fonctions aux agents titulaires, des accidents du travail survenus aux agents temporaires, contractuels, auxiliaires et aux démineurs, et des dommages causés aux tiers engageant la responsabilité de l'administration.

Art. 8. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Suppression de la taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés dans la commune de Trévoux (Ain).

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, modifiée et prorogée, et notamment son article 18;

Vu l'article 236 du code général des impôts;

Vu l'arrêté interministériel du 4 juin 1946 instituant la taxe de compensation sur les locaux insuffisamment occupés à Trévoux (Ain);

Vu la délibération du conseil municipal intéressé en date du 23 janvier 1950;

Vu l'avis du préfet de l'Ain,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont rapportées les dispositions de l'arrêté interministériel du 4 juin 1946 en tant qu'elles concernent la commune de Trévoux (Ain).

La taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés cessera d'être perçue à Trévoux, à compter du 1er janvier 1950.

Art. 2. — Le chef du service du logement au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le directeur général des impôts au ministère des finances et des affaires économiques et le préfet de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1950.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT BORDAZ.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

Pour le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, et par délégation:

Le directeur de l'administration générale, départementale et communale,

Pour le directeur:

Le sous-directeur,

LAFOREST.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:

Le directeur du budget,

R. GOETZE.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Liste des centres de sélection psychotechnique concernant l'aide aux aveugles et grands infirmes.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi n° 1091 du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes, notamment l'article 6;

Vu le décret n° 50-131 du 30 janvier 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 2 août 1949, notamment les articles 16, 21 et 22;

Vu l'accord intervenu entre le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de la santé publique et de la population,

Arrête:

Art 1er. — Sont agréés au titre de la loi du 2 août 1949 concernant l'aide aux aveugles et grands infirmes, les centres de sélection psychotechnique ci-après, fonctionnant actuellement sous le contrôle du ministère du travail et de la sécurité sociale:

Paris (Seine), 76, rue André-Joineau, le Pré-Saint-Gervais (Seine).

Bourges (Cher), cité Condé, à Bourges.

Dijon (Côte-d'Or), 12, rue du Petit-Potet, Dijon.

Nancy (Meurthe-et-Moselle), boulevard Foch, Villers-lès-Nancy.

Lille (Nord), institut de médecine légale, boulevard Paul-Painlevé, Lille.

Rouen (Seine-Inférieure), baraquement P. G. E., avenue Pasteur, Rouen.

Caen (Calvados), îlôt Saint-Julien, baraque 2, à Caen.

Rennes (Ille-et-Vilaine), baraque 13, champ de Mars, Rennes.

Nantes (Loire-Inférieure), 124, rue Paul-Bellamy, Nantes.

Bordeaux (Gironde), 75, cours Alsace-Lorraine, Bordeaux.

Toulouse (Haute-Garonne), cours Dillon, baraque 20, Toulouse.

Marseille (Bouches-du-Rhône), 5, rue Roux-de-Brignoles, Marseille.

Nice (Alpes-Maritimes), 19, rue Pastorelli, Nice.

Lyon (Rhône), 144, rue Moncey, Lyon.

Limoges (Haute-Vienne), place Blanqui, centre administratif, Limoges.

Art. 2. — Le directeur général de la population et de l'entr'aide est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 juillet 1950.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROGER GOUINGUENET.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du jeudi 20 juillet 1950.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949 (Subventions au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer [F. I. D. E. S.] et au fonds d'investissement pour le développement économique et social des départements d'outre-mer [F. I. D. O. M.]) (Nos 9379-9985-10197. — M. Burlot, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Appel nominal des signataires de la demande d'arbitrage de M. Charles Schauffler sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi tendant à l'aggravation des peines infligées en vertu de l'article 312 du code pénal aux auteurs de coups et blessures sur des enfants. (N° 9709.)

3. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion du rapport de la commission de l'éducation nationale sur la proposition de loi de M. Deixonne et plusieurs de ses collègues tendant à définir les conditions dans lesquelles doit s'opérer le transfert des charges scolaires des houillères aux communes minières. (Nos 7247-8082 — M. Deixonne, rapporteur.)

4. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Maurice Thorez et plusieurs de ses collègues tendant à l'ouverture d'un crédit provisionnel de 1 milliard de francs en vue de la réparation des dommages causés par les calamités agricoles qui se sont produites ou se produiront en 1950. (N° 10081.)

5. — Discussion d'urgence, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à accorder des facilités de transports par chemin de fer aux bénéficiaires d'une rente, pension, retraite, allocation ou d'un secours viager, versé au titre d'un régime de sécurité sociale. (Nos 10012-10154. — M. Jean Cayeux, rapporteur.)

6. — Discussion d'urgence de la proposition de loi de M. Saïd Mohamed Cheikh et plusieurs de ses collègues tendant à prévoir les moyens de transport suffisants et à prendre toutes dispositions utiles d'urgence pour permettre aux musulmans d'Afrique du Nord, d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, de Madagascar, des Comores, de la Réunion et de la Côte française des Somalis de se rendre annuellement en pèlerinage à La Mecque. (Nos 10208-10291. — M. Louis Martel, rapporteur.)

7. — Discussion d'urgence, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à imposer au même titre que les salariés les tisseurs à domicile entrant dans le cadre de l'article 33 du code du travail. (Nos 10237-10287. — M. Lamps, rapporteur.)

8. — Discussion d'urgence, en deuxième lecture, de la proposition de loi étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre et aux orphelins de guerre. (Nos 10236, 10402, 10627. — M. Mazier, rapporteur.)

9. — Discussion d'urgence du rapport supplémentaire n° 10330 de la commission des finances sur cinq propositions de loi et cinquante-huit propositions de résolution tendant à venir en aide aux victimes des calamités agricoles qui se sont produites au cours des mois de mai et juin 1950. (M. Truffaut, rapporteur.)

10. — Eventuellement, arbitrage sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Jules Schauffler et plusieurs de ses collègues tendant à l'aggravation des peines infligées en vertu de l'article 312 du code pénal aux auteurs de coups et blessures sur des enfants. (N° 9709.)

11. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion du rapport de la commission de l'intérieur sur les propositions de loi: 1° de M. Ben Chennouf et plusieurs de ses collègues tendant à rendre applicable à l'Algérie la loi n° 49-1111 du 2 août 1949 majorant les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail; 2° de M. Borra et plusieurs de ses collègues tendant à rendre applicable à l'Algérie la loi n° 49-1111 du 2 août 1949 majorant les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail; 3° de M. Fayet et plusieurs de ses collègues tendant à rendre applicable à l'Algérie la loi n° 49-1111 du 2 août 1949 majorant les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail. Nos 8691, 8960, 10182, 10333. — M. Rabier, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Dépôt du rapport de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1949 de cet établissement.

2. — Discussion du projet de loi relatif au développement des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950 (Travaux neufs, subventions et participations en capital). (Nos 8600, 9209, 9657, 10137, 10626. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi inscrit à l'ordre du jour de la deuxième séance.

Séances du jeudi 20 juillet 1950.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Moquet jusques et y compris M. Noël (Marcel).

Tribunes. — Depuis M. Lespès, jusques et y compris M. Maillocheau.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 20 juillet 1950.

N° 10549. — Rapport, par Mme Poinso-Chapuis, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

N° 10561. — Proposition de résolution de M. Gaborit tendant à inviter le Gouvernement: 1° à mettre en œuvre les moyens propres à secourir les victimes des violents orages qui se sont abattus sur le département de la Charente-Maritime; 2° à donner au crédit agricole les possibilités de consentir aux victimes de ces intempéries des prêts d'argent remboursables en dix ans et portant intérêt au taux annuel de 1 p. 100 (renvoyée à la commission des finances).

N° 10571. — Proposition de loi de M. Ruffe tendant à indemniser partiellement les dégâts occasionnés par la sécheresse à la récolte de tabac 1949 (renvoyée à la commission des finances).

N° 10572. — Proposition de loi de M. Robert Ballanger tendant à appliquer les dispositions de la loi du 3 avril 1950 aux agents du cadre complémentaire de bureau ou de service, aux employés de bureau recrutés sur contrat, aux auxiliaires de bureau ou de service et au personnel assimilé des préfectures et des sous-préfectures rétribués sur les budgets départementaux, en vue de permettre la titularisation de ces personnels dans le cadre départemental (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 10573. — Proposition de loi de M. Touchard tendant à l'aménagement du décret du 20 janvier 1940 et de la loi du 9 septembre 1941 concernant la présomption d'origine en matière de pensions (renvoyée à la commission des pensions).

N° 10574. — Proposition de résolution de M. Paumier tendant à inviter le Gouvernement: 1° à supprimer les comités agricoles régionaux et la commission nationale des investissements; 2° à classer les caves coopératives parmi les activités prioritaires en matière de crédit; 3° à maintenir des subventions pour ces caves au budget de l'agriculture; 4° à prolonger pour la coopérative viticole les prêts à long terme jusqu'à vingt-cinq ou trente ans (renvoyée à la commission des boissons).

N° 10577. — Rapport, par M. Borra, au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi portant application à l'Algérie de la loi n° 48-1260 du 12 août 1948 et modification du décret n° 47-1002 du 5 juin 1947 fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

N° 10587. — Proposition de résolution de M. Bêche tendant à inviter le Gouvernement à verser aux retraités de la gendarmerie et de la garde républicaine rappelés en activité lors des grèves de 1947 et 1948 les indemnités de déplacement et de maintien de l'ordre auxquelles ils peuvent légitimement prétendre (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 10591 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10596. — Rapport, par M. Penoy, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative au service militaire conclue, le 22 juin 1949, entre la France et le Danemark.

N° 10599. — Proposition de loi de M. Gérard Vée tendant à modifier l'article 5 de la loi du 15 avril 1829 relative à la pêche fluviale modifié par la loi du 12 juillet 1941 (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 10603 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10626. — Rapport, par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi et les lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950 (travaux neufs, subventions et participations en capital).

N° 10610 (1). — Rapport, par M. Aubry, au nom de la commission de comptabilité sur la proposition de loi tendant à compléter la loi n° 49-1014 du 28 juillet 1949 relative aux droits à pension des fonctionnaires de l'Etat ayant appartenu aux services des assemblées parlementaires.

N° 10613. — Rapport, par M. Ninine, au nom de la commission du travail, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 11 de la loi du 3 juillet 1947 accordant des indemnités aux agents et courtiers d'assurances, par suite du transfert de la gestion du risque « accidents du travail » aux organismes de la sécurité sociale.

N° 10648. — Proposition de résolution de M. d'Aragon tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles et à s'associer à toutes initiatives tendant à régler pacifiquement le conflit coréen (renvoyée à la commission des affaires étrangères).

N° 10649. — Proposition de loi de M. Serre tendant à exclure de la compétence des juridictions militaires les crimes et délits commis par des personnes n'appartenant pas à l'armée (renvoyée à la commission de la défense nationale).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Archidice, Becquet, Bergasse, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marcel) (Drôme), Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duforest, Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Fabre, Guérin (Maurice) (Rhône), Hugues (Joseph-André) (Seine), Jules-Julien (Rhône), Lavergne, Leenhardt (Francis), Mauroux, Ribeyre (Paul), Serre, Taillade, Theetten.

Excusés. — MM. Bergeret, Catrice, Chaze, Poimbœuf.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Aragon (d'), Augarde, Aumeran, Bétolaud, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Cayeux (Jean), Pierre Cot, Dhers, Gaborit, Gouin (Félix), Jouve (Géraud), Le Bail, Philip (André), Rivet, Rosenblatt, Scherer (Marc), Teilgen (Henri) (Gironde), Viard.

Excusés. — MM. Bardoux, Coste-Floret (Alfred), Fonlupt-Esperaber.

Suppléant. — M. Gorse (de M. Pierre-Olivier Lapie).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — M. Becquet, Mme Boutard, MM. Cerclier, Chevalier (Fernand) (Alger), Farinez, Lalle, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Mabrut, Masson (Jean) (Haute-Marne), Montagnier, Moussu, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Pouyet, Prigent (Tanguy) (Finistère), Rincent, Rochet (Waldeck), Roulon, Sesmaisons (de), Sourbet, Temple, Terpend, Tricart, Gérard Vée.

Excusé. — M. Villard.

Suppléants. — MM. Goudoux (de M. Boccagny), Fabre (de M. Delcos), Dumet (de Mme Marie Lambert), Blanchet (de M. Ruffe), Brault (de M. Zunino).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — M. Boulet (Paul), Mme Boutard, MM. Chevalier (Fernand) (Alger), Fabre, Gau, Gourdon, Gros, Guille, Liquard, Monin, Montagnier, Pouyet, Mme Roca, MM. Sourbet, Thibault, Toublanc.

Excusés. — MM. Baurens, Delcos, Jean-Raymond Guyon, Lalle, Sigrist, Schauffler.

Suppléants. — MM. Dumat (de M. Brillouet), Dutard (de M. Pierre Meunier), Lambert (de M. Zunino), Lavergne (de M. Castera), Mora (de Mme Reyraud), Mme Nautré (de M. Waldeck Rochet), M. Pirot (de M. Llante).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Anxionnaz, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Capdeville, Caron, Evrard, Fagon (Yves), Froment, Girardot, Jeanmot, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Penoy, Taillade, Triboulet.

Excusé — M. Pierre Montel.

Suppléant. — M. Gau (de M. Labrosse).

Commission des finances.

1re séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Burlot, Charlot (Jean), Coste-Floret (Paul), Denais (Joseph), Dupuy (Marc), Dusseaulx, Gabelle, Gaillard, Garcia, Gozard (Gilles), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski, Paumier, Rigal (Eugène), Simonnet, Tourtaud, Truffaut.

Suppléants — Mme Péri (de M. Jacques Duclos), MM. Charpentier (de M. Blocquaux); Tanguy-Prigent (de M. Dagain); Bétolaud (de M. Paul Reynaud); Ribeyre (de M. Guy Petit); Waldeck Rochet (de M. Cogniot); Jean Masson (de M. Mendès-France); Touchard (de M. Jacques Gresa).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Triboulet; Poirot (Maurice); Véry; Chevalier (Fernand).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents — MM. Allonneau, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Borra, Cordonnier, Cristofol, Djemad, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Fievez, Fonlupt-Esperaber, Guyomard, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. L'Huillier (Waldeck), Mondon, Mont, Mouchet, Rabier, Rencurel, Schaff, Serre.

Excusé. — M. Coste-Floret (Alfred).

Suppléant. — M. Montagnier (de M. Servin).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Berger, Bourbon, Charpin, Chaulard, Courant, Defos du Rau, Delahoutre, Dominjon, Gallet, Garet, Bourdon, Grimaud, Lacaze (Henri), Minjoz, Montiel, Moro-Giafferri (de), Rollin (Louis), Mme Schell, MM. Silvandre, Sissoko (Fily-Dabo), Tinaud (Jean-Louis), Toujas, Valentino, Wasmer.

Suppléants. — M. Alphonse Denis (de Mlle Archimède), M. Brault (de M. Citerne), M. Julian (de Mme Claeys), M. Juge (de Mme Ginollin), M. Musmeaux (de M. Kriegel-Valrimont), Mme Nautré (de M. Marty), M. Lenormand (de M. Péron), M. Roucaute (de M. Poumadère).

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Allonneau, Barbier, Barel, Barthélémy, Bianchini, Bour, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marius) (Haute-Marne), Dufour, Dutard, Livry-Level, Martel (Louis), Midol, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Schaff, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne).

Excusés. — MM. Beauquier, Chevallier (Louis) (Indre), Couston.

Commission des pensions.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Auban, Darou, Diallo (Yacine), Draveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Durroux, Forcinal, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Le Coutaller, Macouin, Maillocheau, Mekki, Moulon, Mme Péri, MM. Poirot (Maurice), Rosenblatt, Touchard.

Excusé. — M. Clostermann.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Castellani, Cermolacce, Césaire, Diallo (Yacine), Dumas (Joseph), Duveau, Félix-Tchicaya, Hamani Diori, Jaquet, Juge, Juglas, Laurelli, Malbrant, Mamadou Konate, Monin, Ninine, Tony Révillon, Silvandre, Temple.

Excusé. — M. Solinhac.

Suppléants. — M. Archidice (de M. Lamine-Guèye), M. Delahoutre (de M. Villard), M. Doutrelot (de M. Damas), Mme Douteau (de M. Houphouet-Boigny), M. Duforest (de M. Boganda), M. Just Evrard (de M. Ninine), M. Fredet (de M. Frédéric-Dupont), M. Girardot (de M. Lisette), M. Martine (de M. Senghor), M. Mora (de M. Citerne), M. Mudry (de M. Pronteau), Mme Roca (de M. Benoist), Mlle Rumeau (de M. Arthaud), M. Taillade (de M. Douala), M. Truffaut (de M. Augarde).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Becquet, Besset, Beugniez, Bonnet, Chassaing, Mme Darras, MM. Degoulte, Delachenal, Dupeat (Gérard), Joubert, Mmes Lefebvre (Francine) (Seine), Lempereur, MM. Mazier, Meck, Moisan, Musmeaux, Ninine, Mlle Prévert, MM. Renard, Segelle, Theetten, Viatte.

Excusé. — M. Bouxom.

Suppléants. — Mme Denise Bastide (de M. Alfred Costes); MM. Bissol (de M. Palinaud); Bour (de M. Béranger); Mlle Dienesch (de M. Duquesne); MM. Dumet (de M. Croizat); Durroux (de M. Augustin Laurent); Gabelle (de M. Maurice Guérin); Hugonnier (de Mme Nédelec); Mme Roca (de M. Claeys); M. Valentino (de M. Sion).

Commission de la comptabilité.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Aubry, Bour, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Draveny, Dufour, Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Mme Germaine Peyroles, Mlle Prévert.

Excusés. — MM. Galy-Gasparrou, Marin (Louis), André Mercier (Oise).

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le jeudi 20 juillet 1950, à onze heures (local du 7e bureau):

Communication de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, au sujet de l'organisation du débat sur le budget du haut commissariat aux affaires allemandes et autrichiennes.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 20 juillet 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis sur le projet de loi relatif à la caisse d'allocation vieillesse agricole (n°s 8715, 9556, 10231 et 10441), en remplacement de M. Gérard Vée, démissionnaire.

II. — Examen pour avis du budget annexe des prestations familiales agricoles (n° 8337, annexe n° 4, n°s 10015, 10443).

III. — Rapport de M. Kauffman sur le projet de loi (n° 9235) instituant un régime transitoire d'assurances sociales en Alsace-Lorraine.

IV. — Rapport de M. Gérard Vée sur la proposition de résolution (n° 10018) relative à la prime de conservation du blé et à la taxe dégressive destinée à la résorption des excédents de blé.

V. — Rapport de M. Pirot sur la proposition de résolution (n° 10215) tendant à diminuer le taux de blutage.

VI. — Rapport de M. Pirot sur la proposition de résolution (n° 8519) de M. Tourtaud (reliquat de la prime à l'hectare).

VII. — Rapport de M. Lucien Lambert sur les propositions de loi (n° 8350) de M. Zunino et (n° 8359) de M. Michel (production d'huile d'olive).

VIII. — Rapport de M. Montagnier sur la proposition de loi (n° 9212) de M. Marc Dupuy (défense contre la grêle).

IX. — Rapport de Mme Boutard sur la proposition de loi (n° 4612) de M. Tourné (défense contre la grêle).

X. — Rapport supplémentaire de M. Perdon sur le projet de loi portant extension aux départements d'outre-mer de la législation du travail agricole (n°s 7116, 7690).

XI. — Rapport de M. Boccagny sur la proposition de résolution (n° 8619 rectifié) (canal de Ventadour).

XII. — Rapport de M. Errecart sur le projet de loi (n° 4229) tendant à la ratification de la convention sur l'âge d'admission des enfants au travail dans l'agriculture.

La commission des finances se réunira le jeudi 20 juillet 1950, à dix heures et à quinze heures trente (local de la commission des finances):

A dix heures.

I. — Avis transmis par le Conseil de la République sur le projet de loi n° 8735 relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950:

Dépenses communes. — M. R.-A. Guesdon, rapporteur.

Air. — M. Jean-Moreau, rapporteur.

Guerre. — M. R.-A. Guesdon, rapporteur.

Marine. — M. Jean Chariot, rapporteur.

France d'outre-mer et budgets annexes.

II. — Avis transmis par le Conseil de la République sur le projet de loi n° 8337 relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950:

Justice. — M. Paul Coste-Floret, rapporteur.

III. — Projet de loi (n° 8237) relatif aux dépenses de fonctionnement des services civils pour 1950:

Chapitres réservés:

a) France d'outre-mer (chapitres 1240, 1250, 1300, 1310, 3210, 4000). — M. Burlot, rapporteur.

b) Présidence du conseil (état-major du président du conseil (chapitres 1010, 1070, 3010). — M. Guy Petit, rapporteur.

c) Education nationale (chapitres 1370, 4070, 5000, 5490). — M. Simonnet, rapporteur.

IV. — Projet de loi (n° 8976) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier un avenant signé le 8 avril 1949 à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance en matière d'impôt sur les successions et un avenant signé à la même date à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs. — M. le rapporteur général.

A quinze heures trente

V. — Rapport (n° 10206) fait par M. Le Scielleur sur le projet de loi n° 4966 modifiant le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines. — M. Lecourt, rapporteur pour avis.

VI. — Avis (n° 10536) transmis par le Conseil de la République sur le projet de loi n° 8337 relatif aux dépenses de fonctionnement des services civils pour 1950 (reconstruction et urbanisme). — M. Laniel, rapporteur.

VII. — Avis (n° 10637) transmis par le Conseil de la République sur le projet de loi n° 8337 relatif aux dépenses de fonctionnement des services civils pour 1950 (agriculture). — M. Abelin, rapporteur.

VIII. — Rapport supplémentaire (n° 10440) fait par M. Borra au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi n° 8460 portant élévation des plafonds fixés à l'article 2 du décret n° 47-1467 du 9 août 1947 fixant les conditions d'application en Algérie de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — M. Laniel, rapporteur pour avis.

IX. — Proposition de loi (n° 9690) de M. Barel et plusieurs de ses collègues tendant à accorder 10 millions de francs à la rencontre internationale de la jeunesse organisée à Nice sur la Côte d'Azur du 13 au 20 août 1950. — M. Marcel David, rapporteur.

X. — Projet de loi (n° 9755) portant réforme du régime des retraites du personnel de l'Imprimerie nationale. — M. Laurps, rapporteur.

Audition d'un commissaire du Gouvernement.

XI. — Projet de loi (n° 8982) portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de la loi du 16 juillet 1949 portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949. — M. Abelin, rapporteur.

XII. — Rapport (n° 9893) fait par Mme Boutard au nom de la commission de l'agriculture sur les propositions de loi: 1° n° 8223 de M. W. Rochet et plusieurs de ses collègues tendant à modifier le régime des allocations familiales agricoles; 2° n° 9464 de M. Charpentier et plusieurs de ses collègues relative aux allocations familiales agricoles; 3° n° 9531 de M. Hilaire Perdon et plusieurs de ses collègues tendant à accorder aux salariés des professions agricoles et forestières la majoration des allocations familiales octroyées aux salariés des autres professions. — M. Abelin, rapporteur pour avis.

XIII. — Rapport n° 10046, fait par M. Baurens au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de loi: 1° n° 5069 de M. Maurellet et plusieurs de ses collègues tendant à exonérer les agriculteurs bénéficiant de l'allocation temporaire aux vieux du versement de cotisations aux caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles; 2° n° 6243 de M. Gérard Vée et plusieurs de ses collègues tendant à faire bénéficier des exonérations de cotisations aux allocations familiales les veuves cultivant une petite exploitation agricole. — M. Abelin, rapporteur pour avis.

XIV. — Rapport n° 10406, fait par M. Emmanuel Véry au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi n° 9904 de M. Césaire et plusieurs de ses collègues tendant à valider les décrets organisant les services du conditionnement à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, et à intégrer le personnel de ces services dans le cadre métropolitain de la répression des fraudes. — M. Truffaut, rapporteur pour avis.

XV. — Résolution (n° 10617) tendant à demander à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à modifier l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950 en vue d'interdire toute réduction de crédit sur le budget de l'éducation nationale. — M. Simonnet, rapporteur.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, le jeudi 20 juillet 1950, à dix heures (local de la commission n° 249):

II. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 9148) de M. Robert Lecourt et plusieurs de ses collègues tendant à modifier certaines dispositions de la Constitution.

V. — Rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 10456) modifiant l'article 12 de la loi n° 46-2385 du 27 octobre 1946 sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union française.

Réunions de commissions du jeudi 20 juillet 1950.

Commission des affaires étrangères, à onze heures. — Local du 7e bureau.

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa réunion du 17 janvier 1950, à quinze heures. — Local n° 249.

Commission de la marine marchande et des pêches, à dix heures. — Local n° 220.

Commission de la presse, à dix heures et à quinze heures. — Local n° 230.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à dix heures et à onze heures. — Local n° 249.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254.

Commission de l'agriculture, à quatorze heures trente. — Local n° 232.

Commission des finances, à dix heures et à quinze heures trente. — Local de la commission.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du jeudi 20 juillet 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Travail et sécurité sociale). (Nos 408 et 489, année 1950. — M. Minvielle, rapporteur.)

2. — Dépôt du rapport de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1949.

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à étendre le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises. (Nos 269 et 497, année 1950. — M. Pinton, rapporteur; et n° 512, année 1950. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — M. Abel-Durand, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la commission des finances. — M. N..., rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification des lois du 14 janvier 1933 et du 19 février 1938 sur les élections consulaires et suppression des chambres consultatives des arts et manufactures. (Nos 274 et 511, année 1950. — M. Henri Cordier, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à rendre applicables au Togo et dans les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine, l'Afrique occidentale française et Madagascar les dispositions de l'ordonnance du 27 octobre 1945, réprimant les évasions des détenus transférés dans les établissements sanitaires ou hospitaliers. (Nos 276 et 419, année 1950. — M. Marc Rucart, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, portant ouverture d'un crédit de 4 millions pour l'organisation d'une exposition internationale du sceau et du blason, à l'occasion du premier congrès international d'archives et du centenaire de l'atelier de moulage de sceaux des archives nationales. (Nos 335 et 443, année 1950. — M. Jacques Debû-Bridel, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide signée à Paris le 11 décembre 1948. (Nos 278 et 498, année 1950. — M. Georges Pernot, rapporteur; et n° 503, année 1950. — Avis de la commission des affaires étrangères. — M. Lassagne, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 381 et 386 du code pénal. (Nos 336, 409 et 467, année 1950. — M. Gaston Charlet, rapporteur.)

9. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la perception d'une indemnité à titre de sanction des infractions à la police des chemins de fer, des transports publics de voyageurs par route et des gares routières. (Nos 306 et 493, année 1950. — M. Bertaud, rapporteur.)

10. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Travaux publics, transports et tourisme. — I. Services des travaux publics, des transports et du tourisme). (Nos 401 et 495, année 1950. — M. Albert Lamarque, rapporteur.)

11. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Marine marchande). (Nos 413 et 465, année 1950. — M. Courrière, rapporteur.)

12. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Travaux publics, transports et tourisme. — II. Aviation civile et commerciale). (Nos 456 et 483, année 1950. — M. Maurice Walker, rapporteur; et n° 491, année 1950. — Avis de la commission des moyens de communications, des transports et du tourisme. — M. Fouques-Dupare, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Pierre de Gaulle, jusques et y compris M. Haurion.

Tribunes. — Depuis M. Hébert, jusques et y compris M. Loison.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 20 juillet 1950.

N° 287. — Proposition de loi de M. Marrane tendant à étendre aux maires et adjoints permanents les avantages de la sécurité sociale.

N° 288. — Proposition de loi de M. Marrane tendant à étendre à toutes les acquisitions immobilières de l'Etat la procédure spéciale de purge des hypothèques.

N° 371. — Proposition de résolution de M. Marcel Lemaire tendant à venir en aide aux viticulteurs de la Marne, sinistrés par les orages.

N° 512. — Avis de M. Abel-Durand sur la proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics de voyageurs.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Charles-Cros, Chatenay, Clavier, Cordier (Henri), Gadoin, Hoeffel, Laffargue (Georges), Lemaire (Marcel), Loison, Longchambon, Méric, Pascaud, Pinvidic, Rochereau.

Excusés. — MM. Calonne, Cassagne.

Commission des finances.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Berthoin (Jean), Chapalain, Courrière, Demusois, Diethelm (André), Fléchet, Lamarque (Albert), Emilien Lieutaud, Litaise, Maroger (Jean), Marrane, Pauly, Pellenc, Roubert (Alex), Sclafer, Walker (Maurice).

Suppléants. — MM. Aubert (de M. Auberger), Clavier (de M. Masteau).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Abel-Durand, Boulangé, Breton, Dassaud, Mme Devaud, M. Fournier (Roger), Mme Girault, MM. Loison, Martel (Henri), Méric, Raincourt (de), Restat, Ruin (François), Saint-Cyr, Vitter (Pierre).

Excusés. — MM. Thâraradin, Vanrullen.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Aubert (au titre de la commission des finances).

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le jeudi 20 juillet 1950, à dix heures (local n° 207):

I. — Echange de vues sur le projet de loi (n° 8136, annexe n° 6, tomes 1 et 2, A.N.) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (éducation nationale, rapport n° 8426 A.N.).

II. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le jeudi 20 juillet 1950, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission):

Proposition de loi relative à la caisse des retraites des « Petits Cheminots » (n° 209, année 1950). — Rapporteur pour avis: M. Lamarque.

Projets de loi relatifs aux dépenses de fonctionnement des services civils:

Présidence du conseil (section IV). — Rapporteur: M. Avinin.

Budget annexe de la radiodiffusion française. — Rapporteur: M. Minvielle.

La commission de la marine et des pêches se réunira le jeudi 20 juillet 1950, à quatorze heures trente (local n° 215):

Echange de vues sur le projet de loi (n° 413, année 1950) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (marine marchande).

Questions diverses.

Réunions du jeudi 20 juillet 1950.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à dix heures. — Local n° 207.

Commission des finances, à neuf heures quarante-cinq. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à dix heures trente. — Local n° 221.

Commission de la marine et des pêches, à quatorze heures trente. — Local n° 215.

Commission des pensions, à dix heures trente. — Local n° 217.

Commission de la production industrielle, à onze heures trente. — Local n° 274.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 20 juillet 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses du Gouvernement aux questions orales suivantes:

A. — M. Tran Van Kha attire la haute attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur l'avis n° 11, en date du 23 mai, de l'office indochinois, publié au *Journal officiel* de l'Indochine du 25 mai, qui stipule: « les envois de fonds par voie postale civile d'Indochine vers la France ou les autres territoires de l'Union française émis par le bureau de poste de la résidence de l'intéressé ne peuvent être effectués que dans la limite de 5.000 F métropolitains par expéditeur et par mois », et demande à connaître: 1° les motifs qui ont amené les services intéressés à réduire le montant des envois de fonds précités de 25.000 à 5.000 F, mesure qui suscite parmi mes compatriotes résidant en France et leur famille au Viet-Nam une profonde émotion; 2° au cas où la mesure prise ne viserait que les « envois de fonds » par « voie postale civile » pour combattre la fraude: *a*) quelles seraient les dispositions prises afin que cette restriction ne porte pas préjudice aux personnes de bonne foi; *b*) quels seraient les autres modes d'envois de fonds autorisés et le montant de ces envois pour les diverses catégories de résidents vietnamiens en France; 3° en raison de la conjoncture politique actuelle, n'y aurait-il pas avantage psychologique à maintenir le statut que jusqu'à la prochaine conférence inter-Etats, quitte à redoubler le contrôle et la surveillance pour réduire à la limite les risques de fraude.

B. — M. Lechani expose à M. le ministre de l'éducation nationale que les décisions se rapportant à l'enseignement en Algérie se prennent avec une lenteur regrettable et préjudiciable à l'intérêt du service comme à celui du personnel enseignant. Les exemples suivants illustrent cette situation: *a*) durant plus de deux ans les instituteurs algériens ont attendu vainement la signature d'un décret fixant leurs traitements. Aujourd'hui encore les retraités d'Algérie attendent la revalorisation et la péréquation de leurs pensions pendant que certains d'entre eux continuent à ne percevoir que 14, 13, voire 12.000 F par mois et que leurs camarades de la métropole ont déjà touché des augmentations appréciables; *b*) les « mouderrès » assimilés aux instituteurs par un arrêté du 22 mars 1949 attendent aussi la signature d'un décret qui leur permettra d'être rétribués au même taux que les maîtres de l'enseignement primaire. Ces fonctionnaires n'ont même pas encore pu bénéficier de l'indemnité d'attente payée aux membres de l'enseignement à partir du 1er novembre 1946; *c*) la situation du cadre spécial des instituteurs demeure toujours en dehors du droit commun et sans statut définitif malgré la proposition votée par l'Assemblée nationale, la proposition de l'Assemblée de l'Union française, et l'avis favorable de l'Assemblée algérienne; *d*) le projet de transformation des médersas d'Algérie en lycées franco-musulmans, dont la signature est attendue impatiemment par la population indigène d'Algérie n'est, aujourd'hui encore, l'objet d'aucune décision malgré l'avis favorable de M. le recteur de l'académie, de M. le gouverneur général, du ministre de l'intérieur et du conseil supérieur de l'éducation nationale. Il attire son attention sur les conséquences fâcheuses de ces retards, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel et administratif, et lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que les questions ci-dessus évoquées reçoivent la solution qu'elles appellent dans le plus bref délai possible et pour qu'à l'avenir les questions se rapportant à l'enseignement algérien soient résolues sans retard.

C. — M. de Peretti demande à M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques comment, dans le conflit actuel entre conserveurs français et conserveurs marocains de sardines, il entend faire respecter les légitimes avantages consentis par la métropole aux exportateurs marocains en matière de contingents en franchise de douane.

2. — Discussion de la proposition de MM. Bourgarel, Alduy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à organiser le statut des artisans bijoutiers de l'Afrique occidentale française. (N°s 64 et 164, année 1950. — M. Schmitt, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Coulibaly, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Jacobson, Ahmed Kotoko, Ibrahim Babikir, Laurin, Boisdon, Le Brun-Kéris et Schock tendant à recommander au Gouvernement l'ajustement des mesures concernant le plan décennal du territoire du Tchad. (N°s 139 et 158, année 1950. — M. Jacobson, rapporteur. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. le général Delmas, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Borrey, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Lhuillier, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles. — Mme Malroux, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. de Peretti, rapporteur, n° 194, année 1950.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant le décret du 2 avril 1932 portant réglementation des accidents du travail en Afrique occidentale française. (N°s 100 et 167, année 1950. — M. Begarra, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à modifier et à compléter le décret du 18 mars 1910 sur le régime forestier de la Nouvelle-Calédonie. (N°s 53 et 168, année 1950. — M. Cazelles, rapporteur; et n° 196, année 1950. — Avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales. — M. Antonini, rapporteur.)

6. — Examen d'une demande d'envoi d'une mission d'information en Afrique occidentale française formulée par la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales (étude sur place de la question des loyers de locaux à usage commercial et d'habitation, ainsi que de la question de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 20 juillet 1950.

N° 186. — Proposition des membres de la commission des affaires culturelles et des membres de la commission provisoire du cinéma, tendant à inviter le Gouvernement à prévoir à titre d'expérience la création d'un centre audio-visuel en Afrique noire en vue de l'enseignement dans les territoires d'outre-mer (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

N° 187. — Proposition des membres de la commission des affaires culturelles et des membres de la commission du cinéma, invitant le Gouvernement de la République française à accorder des facilités douanières à la circulation des films pédagogiques et documentaires dans l'Union française (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

N° 199. — Rapport par M. Roulleaux-Dugage, au nom de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts sur la demande d'avis (n° 99, année 1950) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant l'article 4 du décret du 18 mars 1936 portant organisation de la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

N° 201. — Rapport par M. Cianfarani, au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications sur la proposition de résolution (n° 304, année 1949) de M. Cianfarani, tendant à attribuer à l'équipement social de l'Algérie, sur la contre-valeur en francs de l'aide Marshall, une dotation de dix milliards à affecter spécialement à l'habitat rural et urbain,

N° 202. — Rapport par M. Jacobson, au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications sur la proposition (n° 163, année 1950) de M. Jacobson, tendant à demander au Gouvernement l'ajustement des mesures concernant le plan décennal du territoire du Cameroun.

N° 203. — Rapport par M. Boisdon, au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications sur la demande d'avis (n° 114, année 1949) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale, 1re législature n° 6834) de M. Capitant, député, tendant au financement et à l'exécution du plan de reconstruction, d'équipement et de modernisation de l'Indochine.

N° 204. — Proposition de M. Jacobson, tendant à recommander au Gouvernement l'ajustement des mesures concernant le plan décennal du territoire sous tutelle du Togo (renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications).

N° 205. — Proposition de M. Tubert, tendant à réinviter le Gouvernement à faire procéder au transfert d'urgence en France des condamnés de Madagascar (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Alard, Begarra, Bidet, Boiteau, Mme Caffot, MM. Catrice (Paul), Coulibaly (Mamadou), Gervain, Mlle Le Ber, M. le Guénédal, Mme Mairoux, MM. Michalet, Scelles, Vanier.

Excusés. — MM. Borrey, Diarro Tiémoko, Foccart, Lapart, Périer, Pialoux, Touré, Mme Marianne Verger, M. Zinsou.

Suppléants. — M. Alard (de Mme Bertrand); M. Bégarra (de M. Chekkat Daho); M. Bidet (de M. Thomas); M. Boiteau (de M. Donnat); M. Gervain (de M. Voca); Mme Malroux (de M. Soppo Priso); M. Michalet (de M. Daber).

Commission de législation, justice, fonction publique, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Boisdon, Boysson (Guy de), Giard, Joussein, Junillon, Michard-Pellissier, Nignan, Pialoux, Randretsa, Simon (Paul).

Excusés. — MM. Bourgarel, Ebédé, Ibrahim, Morel, Piéri, Sousatte, Thonn Ouk, Touré, Chassiot, Polycarpe.

Suppléants. — MM. Pialoux (de M. Boluix-Basset); Simon (de M. Alfred Bour); Junillon (de M. Chekkat Dao); de Boysson (de Mlle Lafon); Barbé (de M. Zimbardo); Boisdon (de M. Motais de Narbonne); Michard Pellissier (de M. Sarraut (Albert).

Commission du plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Alduy, Boisdon, Cianfarini, Delmas (Louis), Egretaud, Guyard, Jacobson, Moreux (René), Schock, Sérot, Sylvestre.

Excusés. — M. Ahmed Koloko, Mlle Allemandi, MM. Bilavarn, Boubou Hama, Curabet, Gaudart, Georget, Gueye Momar Djim, Junillon, Longuet, Meyer, Schmitt, Tétau, Ton That Can, Touré, Tran Thien Vang, Ya Doumbia.

Suppléants. — M. Cianfarani (de M. Riond), M. Comiti (de M. Georges).

Assistaient en outre à la séance. — M. Begarra, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour la proposition de résolution 76-1950; MM. Aubert, Charlier, Genlet, Giard, Montrat, Mme Emilienne Moreau, MM. l'amiral Moullec, Nignan, Perier, général Plagne, Reverbori, général Tubert, Tran Van Ty, Vandenboomgaerde, des commissions des affaires économiques et de la défense.

Commission des relations extérieures.

Séance du mercredi 19 juillet 1950.

Présents. — MM. Alduy, Bidet, Boutbien, Lautissier, Mme Lefaucheux, MM. Moullec (contre-amiral), Nguyen Van Ty, Pann Yung, Ramampy, Savi de Tové.

Absents. — M. d'Arboussier, Mlle Autissier, MM. Charnay, Esnault, Léon (Robert), Michard-Pellissier, Naroun, Oudard, de Peretti, Sarraut (Omer), Souvannavong Ourot, Ton That Can, Vignes.

Suppléants. — M. Bidet (de M. Rosenfeld), M. Boutbien (de M. Dumas), M. Savi de Tové (de M. Coubèche Said Ali), M. Lautissier (de M. Feix), Mme Lefaucheux (de M. Le Brun Kéris), M. Moullec (de M. de Boysson), M. Ramampy (de M. Georges Riond).

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE JUILLET 1950

Séance du 25 juillet 1950.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Projet de loi relatif au régime administratif et financier des aéroports ouverts à la circulation aérienne publique.

2. — Questions diverses.

NOTA. — La session durera probablement un jour.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis relatif au transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances.

Par application des dispositions de l'article 2 du décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, la société anonyme d'assurances Le Monde-accidents, dont le siège social est à Paris, 51, rue Laffitte, a présenté une demande tendant à l'approbation du transfert de la totalité de son portefeuille de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, à la société anonyme d'assurances Le Monde-incendie, dont le siège social est à la même adresse.

Un délai de trois mois, à compter de la publication du présent avis, est imparti aux créanciers de ces deux sociétés pour présenter leurs observations sur ce projet de transfert.

Ces observations devront être adressées par écrit, sous pli recommandé, au ministère des finances et des affaires économiques (direction des assurances, 2e sous-direction, 4e bureau), 51, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances Guardian Eastern Insurance Cy Ltd, ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 12 mai 1950) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues dans la métropole à raison des agences qui y sont ou seront exploitées pour les assurances contre l'incendie et, notamment, de l'agence établie à Valence, 3, boulevard Bancel, pour de telles assurances et dont les opérations sont limitées à la France métropolitaine.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours cotée en Bourse	18 juillet — Cours relevés après Bourse	DEVISES	19 juillet 1950 — Cours relevés avant Bourse	19 juillet 1950 — Cours cotés en Bourse
349 90	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 90 .....
698 25	698 25	Belgique (100 francs)..	.... ..	698 25 .....
1207 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1208 .. ..
8055 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8060 .. ..
163 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	162 80 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS A. CAZENEUVE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 86.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 7, RUE DES FRUITIERS, LA PLAINE SAINT-DENIS (SEINE)
R. C.: Seine n° 238635 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 *de* 5.000 *F.*

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er août 1950.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéro du titre sorti au tirage de 1947 et non encore présenté au remboursement.

3.889.

Les amortissements des années 1948 et 1949 ont été couverts par rachats en Bourse.

Pneumatiques et Caoutchouc Manufacturé Kléber-Colombes

Associée de la B. F. Goodrich C° Akron (U. S. A.).
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.750.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: PLACE DE VALMY, A COLOMBES (SEINE)
Registre du commerce: Seine n° 136520.

Obligations 4 0/0 1946 *de* 5.000 *F.*

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 20 août 1950.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

Remboursement août 1947.

15.599 — 15.602 — 15.604 et 15.605 — 15.616 et 15.617
15.623 à 15.625 — 15.717 à 15.719 — 15.884 et 15.885 — 16.038 à 16.040.

Les amortissements des années 1948 et 1949 ont été couverts par rachats en Bourse.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. André-Joseph Fuyet, administrateur de sociétés, demeurant à Oiry (Marne), né le 23 janvier 1898 à Limoges (Haute-Vienne), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses deux enfants mineurs, demeurant avec lui: Claude-Jane-Marie, née à Paris (16e) le 27 avril 1934, et Hervé-Marie-Paul, né à Neuilly-sur-Seine (Seine) le 18 janvier 1938, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à leur nom patronymique celui de: de Koskull et de s'appeler à l'avenir Fuyet de Koskull.

AVIS DIVERS

PARFUMS REVILLON

SOCIÉTÉ ANONYME, 42, RUE LA BOÉTIE, PARIS

Avis aux actionnaires.

MM. les actionnaires sont informés que le dividende de l'exercice 1949 est payable à raison de 14,63 F brut, c'est-à-dire 12 F net, contre remise du coupon n° 7, à partir du 15 septembre 1950, à la Banque de l'Union parisienne, 68, boulevard Haussmann, à Paris, et 6, rue Godefroy, à Lyon.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

20 juin 1950. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Société de chasse communale de Trévoux.** But: conservation du gibier, notamment par la création de réserves, repeuplement et gardiennage, ainsi que protection des animaux utiles à l'agriculture, destruction des nuisibles et répression des délits de chasse. Siège social: chez M. Le Gall, secrétaire, bourg de Trévoux.

20 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. Société **Union cycliste du Serein.** But: préparer la jeunesse par une éducation rationnelle à la pratique des sports et jeux de plein air; établir des liens de camaraderie, toutes discussions politiques ou religieuses exclues. Siège social: mairie de l'Isle-sur-Serein.

21 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Le Secours nord-africain du département de l'Yonne.** But: l'association a pour but, en dehors de toute politique, de grouper les Nord-Africains en résidence dans le département de l'Yonne pour leur apporter une aide morale et matérielle, s'occuper de leur rechercher du travail, assurer leur placement et leur fournir en cas de besoin des secours. La durée de l'association est de vingt-cinq ans. Siège social: chez M. Younes, 9 *ter*, rue Désiré-Robert, Sens.

23 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Amicale des anciens de la 9e division d'infanterie coloniale de Seine-et-Oise.** But: perpétuer le souvenir des faits d'armes et maintenir l'esprit de la division d'infanterie coloniale comme au combat. Siège social: café du Baromètre, place de la Gare, Villeneuve-Saint-Georges.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, decret-loi du 12 avril 1939.)

29 novembre 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 3 juillet 1950.) **Club sportif Kurjer.** But: pratique du football et de l'éducation physique. Siège social: rue de Lens, Harnes.

2 février 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de Montauban le 6 juillet 1950.) **Solidarité internationale antifasciste.** But: aide et protection à tous les malheureux sans exception. Siège social: 5, rue Ingres, à Montauban.

20 février 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Moselle le 13 juillet 1950.) **Union chorale et entr'aide yougoslave de Freyming-Merlebach et environs.** But: culture du chant et aide aux membres nécessiteux. Siège social: 293, rue Principale, à Freyming.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.